



**2015\_B741**

**OBJET : Habitat et politique de la ville - Politique de la ville / Cohésion sociale - Validation de la stratégie territoriale de prévention de la délinquance pour la commune des Pennes-Mirabeau**

Le 17 décembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Caude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Héléne, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy

**Excusé(e)s :**

FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren

**Madame Sophie JOISSAINS** donne lecture du rapport ci-joint.

**04\_2\_10**

**BUREAU DU 17 DECEMBRE 2015**

Rapporteur : Sophie JOISSAINS

**Politique publique : Habitat et politique de la ville**

**Thématique : Politique de la ville / Cohésion sociale**

**Objet : Validation de la stratégie territoriale de prévention de la délinquance pour la commune des Pennes-Mirabeau**  
**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

La stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance pour la commune des Pennes-Mirabeau définit les grandes lignes de la politique municipale de prévention de la délinquance et organise le pilotage et le suivi entre les différents partenaires.

Le programme d'action de cette stratégie ayant été validé lors du dernier Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) des Pennes-Mirabeau, réuni le 1er octobre 2015, il est proposé d'approuver les termes de cette stratégie conformes aux orientations de la Prévention de la Délinquance de la Communauté.

Cette approbation est sans incidence financière pour la CPA.

**Exposé des motifs :**

La lutte contre les phénomènes délictueux affectant le cadre de vie, le vivre ensemble et les situations des habitants constitue un objectif partagé par l'ensemble des acteurs de la Politique de la Ville et des institutions associées aux dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

Dans le cadre de sa compétence sur la prévention de la délinquance, la Communauté du Pays d'Aix soutient les initiatives et les programmes d'actions des communes de son territoire.

À ce titre, la commune des Pennes-Mirabeau vient d'élaborer la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance pour 2015-2018.

Les orientations stratégiques de la commune sont centrées autour de 3 priorités :

- Améliorer la tranquillité publique,
- Développer des actions en faveur des mineurs et des jeunes majeurs,
- Développer des actions de prévention de la récidive et d'aide aux victimes.

Ces axes sont déclinés pour préciser les actions attendues constituant ainsi le cadre de référence pour des initiatives locales.

La gouvernance de cette stratégie est assurée par :

- le représentant des services de l'État, désigné par le Préfet,
- le Préfet de Police (ou son représentant),
- le Procureur de la République (ou son représentant),
- le Président du Conseil Départemental (ou son représentant),
- le Président du Conseil Régional (ou son représentant),
- le Président de la Communauté du Pays d'Aix (ou son représentant),
- le Maire,
- les instances associatives, professionnels, partenaires, bailleurs sociaux, associations œuvrant dans ce domaine.

Le programme d'actions fera l'objet d'un engagement formalisé et signé de chacun des partenaires associés à la gouvernance. À ce titre, afin de marquer l'engagement de la Communauté du Pays d'Aix aux côtés des communes, il est nécessaire d'approuver les termes de la stratégie territoriale de prévention de la délinquance proposée par la commune des Pennes-Mirabeau et figurant en annexe.

L'approbation de ce document n'entraîne aucune incidence financière directe pour la CPA.

Les différentes actions répertoriées dans ce schéma feront l'objet chaque année, éventuellement, de demandes de subventions d'associations souhaitant s'inscrire dans cette démarche qui seront instruites dans le cadre de l'enveloppe budgétaire disponible sur la ligne 520-6574 (service 7D).

#### **Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret du 17 juillet 2002 instaurant le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD),

VU la délibération n°2005\_A199 du Conseil communautaire du 24 juin 2005 relative à la détermination de l'intérêt communautaire notamment des dispositifs de prévention de la délinquance ;

VU la délibération n°2006\_A201 du Conseil communautaire du 22 juin 2006 précisant les modalités de mise en œuvre de la compétence « Prévention de la Délinquance » et définissant les critères de l'intervention communautaire ;

VU la délibération n°2014\_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toutes les décisions concernant la conclusion de tous les contrats et conventions, réserve faite de la délégation consentie par le Conseil au Président ;

VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville du 3 décembre 2015 ;

### **Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance pour la commune des Pennes-Mirabeau ci-annexée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de cette délibération ;

# ANNEXE



# Stratégie territoriale



## de prévention de la délinquance

2015 - 2018



STRATEGIE TERRITORIALE DE PREVENTION  
DE LA DELINQUANCE 2015-2018

**1- AMELIORER LA TRANQUILLITE PUBLIQUE**

**FICHE 1 :** Mise en place d'un groupe de prévention situationnelle quartier de la gavotte

**FICHE 2 :** Développement du dispositif de vidéoprotection et Charte Ethique  
videoprotection

**FICHE 3 :** Sécurité des commerces de proximité

**FICHE 4 :** Mise en place du dispositif de Participation Citoyenne

**2- DEVELOPPER DES ACTIONS EN FAVEUR DES MINEURS ET DES JEUNES MAJEURS**

**FICHE 1 :** Prévention de la délinquance  
Actions de remobilisation pour prévenir le basculement dans la délinquance

**FICHE 2 :** Prévention des décrochages scolaires et lutte contre l'absentéisme

**FICHE 3 :** Repérage et dispositif d'accompagnement personnalisé des mineurs (scolarisés dans le primaire) en situation de fragilité

**FICHE4 :** médiation aux abords du collège J Monod

### **3- DEVELOPPER DES ACTIONS DE PREVENTION DE LA RECIDIVE ET D'AIDE AUX VICTIMES**

**FICHE 1 :** Violences intrafamiliales :violences faites aux femmes

**FICHE 2 :** Accompagnement des sortants de prison

**FICHE 3 :** Développement des mesures TIG (travail d'intérêt général)

**FICHE 4 :** Création d'outils de communication / Point Accueil Justice  
Améliorer l'accès au droit

# **I-AMELIORER LA TRANQUILLITE PUBLIQUE**

STRATEGIE TERRITORIALE DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE 2015-2016



**Priorité 1 – Fiche 1**  
Améliorer la tranquillité publique

## Mise en place d'un groupe de prévention situationnelle Quartier de la gavotte

### Contexte / problématique :

Incivilités, nuisances, dégradations, agressions constituent des remises en cause de la tranquillité publique et créent un sentiment d'insécurité sur la commune des Pennes Mirabeau .

Dans ce cadre le secteur de la basse gavotte est à retenir.

La population est plus âgée qu'ailleurs sur la commune, on y dénombre plus de chômeurs et un peu plus de minimums sociaux.

De plus, la proximité des quartiers nord de Marseille l'expose à des flux de délinquance spécifique. En effet, ce dernier est recensé par la police comme un territoire concertant la délinquance acquisitive.

De plus, c'est un quartier en devenir car dès 2016/2017 le projet UNICIL (logements sociaux) devrait générer l'arrivée de 133 logements avec un apport de population supplémentaire et de nouveaux flux.

### Public cible :

Habitants et usagers du quartier

### Objectifs:

Lutte contre le sentiment d'insécurité  
Prévention de la délinquance  
Réduire les atteintes aux biens et aux personnes

## **Actions**

Mise en place d'un groupe de prévention situationnelle

C'est une démarche visant à mettre en œuvre et coordonner localement toutes les actions possibles pouvant contribuer au bon fonctionnement d'un quartier et à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

C'est un outil qui vise à s'attaquer aux dysfonctionnements urbains et sociaux.

Cette expérience concerne la mise en place d'un site pilote gestion de proximité, dans le quartier de la Gavotte comme une réponse que la ville, les partenaires institutionnels et associatifs peuvent apporter aux attentes de la population pour améliorer la qualité du cadre de vie et des conditions de vie

Les diagnostics en marchant constituent des outils utiles pour identifier les problèmes et pour mesurer les améliorations

Leur conduite régulière permet d'adapter les programmes d'action

Le diagnostic en marchant consiste en une visite de terrain qui permet de dresser un constat partenarial des bonnes pratiques, des ressources des dysfonctionnements d'un quartier en vue de dégager des pistes d'améliorations possibles

L'actualisation du diagnostic doit avoir lieu dans les 6 mois qui suivent la réalisation du premier afin de mesurer les évolutions constatées sur le territoire concerné et d'apporter les infléchissements nécessaires à la conduite de la démarche

## **Pilote et partenaires impliqués**

CLSPD

Services de la Ville, service de sécurité, commerçants, associations, habitants

Bailleurs sociaux

## **Moyens**

Humains et techniques

Etudes de sûreté et de sécurité publique

Outils cartographiques

Référents sûreté des forces de l'ordre

Engagements des bailleurs et des opérateurs de transport en commun

## **Evaluation**

Baisse des actes d'incivilités

Baisse des plaintes des habitants via le cabinet du Maire

Baisse du nombre de mains courantes de la Police Municipale



**Priorité 1 – Fiche 2**  
Améliorer la tranquillité publique

## DEVELOPPEMENT DE L'EXPLOITATION DU DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION

### Contexte / problématique

La vidéoprotection est un outil de lutte contre l'insécurité grâce à son rôle dissuasif grâce à la rapidité d'intervention qu'elle facilite en cas d'événement et grâce aux éléments de preuve qu'elle apporte et qui sont utilisés par les services d'enquêtes des tribunaux.

L'impact de la vidéoprotection s'inscrit dans une demande globale de sécurité.

En 2014 la commune des Pennes Mirabeau s'est dotée de 132 caméras et d'un nouveau centre de supervision urbain (CSU)

6 agents : opérateurs de vidéoprotection visionnent les caméras

Le CSU fonctionne 24h/24h

La commune est néanmoins sollicitée par la population exposée au quotidien à une certaine forme d'insécurité (incivilités, nuisances, dégradations, agressions) pour rétablir la tranquillité publique

L'attente des habitants (recueillie lors des réunions de Participation citoyenne) concerne au-delà des espaces publics, des entrées de lotissements

Cette préoccupation a été prise en compte de façon concertée avec les forces de sécurité afin de mettre en lien les zones criminogènes non pourvues de caméras sur la commune et la demande des habitants

### Public cible

Population

## **Objectifs**

Renforcer la sécurité sur les espaces publics

## **Contenu**

Deuxieme tranche 2016/2017

Secteurs / Amandiers – bouroumettes -cadeneaux et Agavon

## **Pilote et partenaires impliqués**

Police Nationale / Police Municipale

## **Moyens**

FIPD

## **Evaluation**

Augmentation du nombre d'interpellations réalisées sur alerte du CSU

Augmentation du nombre d'affaire élucidées grâce aux caméras



Priorité 1 – Fiche 2 bis  
Améliorer la tranquillité publique

## CHARTRE DEONTOLOGIQUE DE LA VIDEOPROTECTION ET CREATION D'UN COMITE D'ETHIQUE

### Contexte / problématique

Afin d'améliorer la sécurité des personnes et des biens la ville des Pennes Mirabeau a décidé de mettre en place un dispositif de vidéosurveillance urbain.

La vidéo protection est un outil au service de la politique de sécurité et de prévention de la délinquance de la ville des Pennes Mirabeau . Ses objectifs sont d'assurer la sécurité des personnes et des biens dans des lieux exposés à des risques d'agressions et de vols.

La vidéo-protection a été également retenue comme mesure complémentaire susceptible d'apporter une aide à l'action des services de police, d'abord en amont de la commission d'actes délictueux et d'incivilités, par un effet dissuasif et, ensuite, après constatation de tels faits, comme moyen de preuves apportées à l'enquête judiciaire.

La vidéoprotection des espaces publics a été installée sur la commune des Pennes Mirabeau à partir de l'année 2009.

La ville y a été autorisée par arrêté préfectoral en date du 18.02.2013 et du 10.04.2014 et après avis de la commission départementale, à mettre en oeuvre un dispositif de vidéo protection urbaine, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi d'orientation et de programmation à la sécurité du 21 janvier 1995.

Le dispositif comprend 132 caméras

Aujourd'hui, il a été retenu d'accompagner cette technologie d'une démarche d'évaluation en continu dont la vocation est de mesurer l'impact de l'outil en matière de sécurité et de prévention.

Bien que la réglementation n'impose pas l'adoption d'une charte ni la création d'un comité d'éthique. Cette décision relève donc du maître d'ouvrage, et même si nos concitoyens ont profondément évolué dans leur regard sur la vidéoprotection, ils restent attachés à un contrôle de ces dispositifs afin d'assurer qu'il n'y ait pas de dérapage. Cette sensibilité, mais aussi la nature de la matière elle-même qui touche aux libertés individuelles, confèrent tout leur intérêt à une charte déontologique et au comité d'éthique qui en vérifie son respect.

Un collège d'éthique indépendant a pour vocation de suivre le fonctionnement du dispositif de vidéoprotection. L'exploitation des caméras de vidéoprotection urbaine demeure la prérogative de la collectivité territoriale.

La Charte en est le document cadre

## Public cible

Ensemble des citoyens

## Objectifs

Garantir la transparence de l'usage de la vidéoprotection.

## Actions

Rédaction d'une Charte

Création d'un comité éthique, présidé par le Maire, qui veillera principalement au respect permanent des libertés

publiques. Il informera également les citoyens sur le fonctionnement du système de vidéoprotection et examinera toute demande d'accès aux images. Enfin, ce comité d'éthique proposera une charte déontologique et veillera en permanence à son respect.

## Pilote et partenaires impliqués

Ville

## Évaluation

Baisse du nombre de saisine par les usagers/citoyens



**Priorité 1 – Fiche 3**  
Améliorer la tranquillité publique

## SECURITE DES COMMERCES DE PROXIMITE

### Contexte / problématique

Le maintien des commerces de proximité contribue à la dynamique locale dans notre commune

Le diagnostic prouve que certains commerces ont subi des agressions et vols notamment les buralistes

Le Plan Danton est à l'oeuvre sur la période délicate des fêtes de fin d'année

Bien qu'efficace ce dispositif est temporaire et doit être complété

Les référents et les correspondants sûreté de la police contribuent localement à l'élaboration d'une stratégie de protection des commerces de proximité ou des commerces considérés comme étant « à risque ».

Leurs conseils de prévention technique sont prodigués à travers des consultations et des diagnostics de sûreté.

### Public cible

Commerces de proximité

Commerces vulnérables : Buralistes -Bijouterie

A noter que le périmètre d'action ne comprend pas la zone de Plan de Campagne

### Objectifs

Renforcer les réflexes de prévention des professionnels afin de dissuader le passage à l'acte

Lutter contre l'augmentation des cambriolages

Developper une protection renforcée

Dissuader le passage à l'acte des jeunes.

## Actions

### **Promotion du dispositif des diagnostics de sûreté.**

Les commerces de la commune (buralistes) les plus sensibles sont en cours d'un diagnostic réalisé par le référent sûreté de la Police Nationale

Il est nécessaire de promouvoir le dispositif auprès des associations de commerçants et de la police municipale, lors des réunions nombreuses qui réunissent ces acteurs et les forces de l'ordre

L'information devra également être diffusée auprès des personnes qui porteront plainte à l'occasion de cambriolages, afin de limiter la réitération.

### **Relais des dispositifs de prévention innovants.**

Les référents sûreté assureront le développement de la vidéoprotection privée lorsque celle-ci s'avérera nécessaire, ainsi que la diffusion, auprès des professionnels exposés au risque de cambriolages et de VMA, des dispositifs innovants évoqués dans le plan national de lutte contre les cambriolages (ADN synthétique, boutons-poussoirs d'alerte, liasses piégées, caisses automatiques sécurisées...).

Dans ce cadre la ville a établi un contact avec la Société SMARTWATER pour la mise en place de la **solution ADN** en direction des:

- services de la commune
- commerces vulnérables
- Pennois (selon le degré de délinquance du quartier et en accord avec les forces de sécurité et la Préfecture de Police)

### **Relance du projet de mise en place d'un réseau "d'Alerte Commerce"**

*Inspiré du modèle à l'oeuvre en Côte d'Or mis en place en janvier 2014*

Un réseau d'alerte pourrait être mis en place, sous une forme qui le rendrait accessible au plus grand nombre (SMS, page Facebook, site internet...).

Constitué d'artisans, de commerçants, d'industriels, de syndicats professionnels, de la CCI, et des associations locales, il permettrait la diffusion large et rapide des informations détenues par les forces de l'ordre sur des phénomènes sériels ou des informations préoccupantes. Il permettrait ainsi aux membres du réseau de se protéger, et aux forces de l'ordre de recueillir, éventuellement, un maximum de renseignements opérationnels. Ce dispositif pourra être étudié dans le cadre de la déclinaison territoriale du plan départemental de prévention de la délinquance.

La ville a saisi à ce sujet la CCIMP en décembre 2014 et septembre 2015 pour être site pilote.

## Pilote et partenaires impliqués

Police Nationale : référent commerces  
préfecture (bureau des politiques de sécurité publique).  
Police Municipale  
Commerçants (association)  
Ville

## Moyens

Mise en place solution ADN pour les usagers et les commerces : 10 000 €

## Évaluation

Baisse du nombre de cambriolages sur une année.



**Priorité 1 – Fiche 4**  
Améliorer la tranquillité publique

## MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE "PARTICIPATION CITOYENNE"

### Contexte / problématique

La ville des Pennes Mirabeau reste très touchée par les cambriolages  
 Le niveau de la délinquance acquisitive reste élevé : entre 2011 et 2015 dans la catégorie délinquance acquisitive la répartition des cambriolages est passée de 26,9% à 28%  
 Ces délits sont commis dans les zones d'habitat pavillonnaire mais également en centre ville  
 Ils concernent essentiellement les résidences principales  
 Ce sont principalement des délits d'appropriation (vols, cambriolages..)

La ville a déjà mis en place le dispositif Opération Tranquillité Vacances (OTV) qui fonctionne toute l'année et avec la police municipale en été (en complément)

Le dispositif participation citoyenne initié par le Ministre de l'Intérieur qui consiste à faire participer la population avec les acteurs locaux de la sécurité et avec l'appui et sous le contrôle de l'Etat, à la sécurité de leur propre environnement.

S'inscrivant dans le cadre d'une sécurité partagée, il a pour objectif de rassurer la population, d'améliorer la réactivité des forces de sécurité et d'accroître l'efficacité de la lutte contre la délinquance d'appropriation

Les habitants engagés, les voisins détectent des situations anormales et alertent les forces de sécurité  
 Ils n'ont aucune prérogative administrative ou judiciaire

En outre le groupe de prévention situationnelle mis en place sera sollicité pour prodiguer des conseils de prévention situationnelle afin de prévenir les cambriolages

## Public cible

Habitants Pennois d'un même quartier

## Objectifs

Réduire le nombre de cambriolages commis sur la commune des Pennes Mirabeau  
Rassurer la population  
Sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement

## Actions

Signature de la Charte le 26 janvier 2015  
Extension du dispositif en 2015 et 2016

## Pilote et partenaires impliqués

Ville - Préfecture – Police Nationale – Police Municipale - Référents

## Moyens

Réunions par quartier  
Formation des référents par la Police Nationale  
Référent Police Nationale avec numero cellualire dédié + adresse mail  
Panneautage aux entrées et sorties des sites concernés

## Evaluation

Bilans annuels :  
Baisse du nombre de cambriolages constatés  
Baisse du nombre de faits de recels constatés

# **II-DEVELOPPER DES ACTIONS EN FAVEUR DES MINEURS ET DES JEUNES MAJEURS**



**Priorité 2 – Fiche 1**  
Développer des actions en faveur des mineurs et des jeunes majeurs

## ACTIONS DE REMOBILISATION POUR PREVENIR LE BASCULEMENT DANS LA DELINQUANCE

### Contexte / problématique

Sur notre territoire les partenaires sociaux et les forces de sécurité sont confrontés à des jeunes et dressent le constat suivant à leur rencontre:

- augmentation des cas de violence et harcèlement via les réseaux sociaux
- conflits entre commerçants /habitants et jeunes
- Regroupement de jeunes et tapage nocturne sur les quartiers st georges et cadeneaux
- Conduites à risque chez les 16/20 ans (non port de casque, défaut de permis)

- Dégradations de biens publics
- Consommation de cannabis
- Méconnaissance des parents sur les dangers auxquels s'exposent leurs enfants (cannabis, réseaux sociaux, jeux..) ainsi que les conduites à tenir pour minimiser ces dangers
- Hygiène de vie dégradée : alimentation, rythme veille/sommeil

Face à ce constat les partenaires oeuvrant dans le domaine de la jeunesse reposent de manière coordonnée des actions afin de pallier les problèmes évoqués

### Public cible

- Jeunes identifiés (en difficulté scolaire ou sociale ou d'insertion)
- Jeunes causant des nuisances à la tranquillité publique

### Objectifs

- Développer des liens avec les jeunes des quartiers à travers des outils attractifs
- Adapter l'offre de projets aux caractéristiques des différents quartiers
- Opérer un maillage du territoire et favoriser les échanges inter quartiers
- Développer un travail de réseau avec l'ensemble des acteurs de terrain
- Remobilisation et insertion des jeunes

## Actions

.Convention ERDF triennale (emploi et citoyenneté) : il s'agit de développer des actions en direction des jeunes visant leur insertion (connaissance de l'entreprise, formation ...) et des chantiers dans le cadre de l'Agenda 21 (embellissement des infrastructures ERDF sur notre commune)

.Soirées J hiver : actions en soirée afin d'éviter le désœuvrement des jeunes et leur regroupement dans les quartiers

-Collaboration avec les associations locales : club des dauphins (surveillant de baignade), action qui vise aux jeunes à obtenir un diplôme afin de trouver un emploi durant la période des vacances scolaires (milieu aquatique)

-Rapprochement des jeunes avec le SDIS/la police municipale (rencontres sportives dans le cadre d'actions de proximité)

## Pilote et partenaires impliqués

.CLSPD

.Mission Locale

.ADDAP

.Centre Social

.Collège

. EPE

. Image Santé

Associations

Partenaires institutionnels

## Évaluation

Hausse du Nombre de jeunes impliqués dans les divers projets

Baisse des nuisances.

**Strategie  
Territoriale  
De Prevention  
de la  
Delinquance**

**Priorité 2 – Fiche 2**

Développer des actions en faveur des mineurs et des jeunes majeurs

**PREVENTION DES DECROCHAGES SCOLAIRES ET LUTTE  
CONTRE L'ABSENTEISME**

**Contexte / problématique**

**1. Famille**

Le Principal du collège Jacques Monod constate depuis 3 ans une précarisation des élèves qui l'accueille (43% avec une Catégorie Socio-Professionnelle défavorisée) Pour autant les familles hésitent à se faire connaître et à demander de l'aide aux services sociaux du collège.

**2. Eleves avec problemes de comportement**

Chaque année parmi les élèves entrés en 6ème se trouvent des jeunes ayant des difficultés d'adaptation et / ou des problèmes de comportements. En parallèle, le collège se trouve face à des familles parfois dépassées par la situation. Des lors, leur chance de suivre un parcours scolaire efficace s'en trouve diminuée.

Cela peut se traduire par du décrochage scolaire et de l'absentéisme.

L'absentéisme est de 3 ordres :

- absentéisme perlé
- absentéisme massif et de long terme
- phobie scolaire

Face à ces situations des réponses sont déjà apportées par l'éducation nationale, mais la ville à travers la stratégie territoriale de prévention de la délinquance a aussi un rôle à jouer.

Pour ce faire il existe déjà un réseau (groupe de prévention : collège/ADDAP13/C Social) qui travaille tous les 15 jours sur les situations critiques dans le cadre de l'OPPRS , l'ADDAP 13 effectue des permanences dans le collège.

Mais ce dispositif demande à être étoffé d'autant plus que l'accompagnement éducatif du

soir a été supprimé au collège.

La vraie difficulté est que les problèmes sociaux des familles ne sont pas vus , ni traités .  
Il n'existe pas de véritable suivi des enfants et de familles confrontées à ces difficultés  
Lors de leur entrée en 6° le collège ne connaît pas les situations des familles , une  
connaissance en amont éviterait bien des écueils (pas de bourse, prise en charge ..)  
Bref une information qui viserait à éviter le décrochage et l'absentéisme scolaire  
En conséquence , se pose à l'échelle de notre territoire la question du partage de  
l'information.

## Public cible

Collégiens J Monod

## Objectifs

Mettre en place un dispositif d'accompagnement des parents qui permette une réaction  
immédiate adaptée , au plus près du terrain.

Renforcer le partenariat local

Repérer et aider les élèves en difficultés à retrouver un comportement adapté au cadre  
scolaire.

Impliquer , non plus seulement les personnels de l'éducation et les familles , mais  
l'ensemble des acteurs locaux notamment le CCAS les directeurs des écoles primaires

## Actions

- Signature de la charte de déontologie pour l'échange d'informations dans le cadre des CLSPD
- Réunion annuelle des partenaires pour préparer la rentrée scolaire (passage du CM2 vers la 6°)
- Stages parentaux (section des mineurs et famille) -Tribunal de Grande Instance Aix en Provence

## Pilote et partenaires impliqués

Collège Jacques Monod  
CCAS, police municipale, médiation, Coordonnateur CLSPD  
Centre Social  
ADDAP13  
CD13  
EPE  
IMAJE SANTE

## Evaluation

Augmentation du nombre de familles (en difficulté) orientées vers un partenaire  
Baisse du nombre d'élèves décrocheurs

**Priorité 2 – Fiche 3**

Développer des actions en faveur des mineurs et des jeunes majeurs

## REPERAGE ET DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE DES MINEURS (scolarisés dans le primaire) EN SITUATION DE FRAGILITE

### Contexte / problématique

Le dispositif de protection de l'enfance a été complété et actualisé par la loi du 05 mars 2007. Les responsabilités sont organisées autour des compétences du Conseil Départemental et mises en oeuvre essentiellement par des travailleurs sociaux et des professionnels de santé ayant reçu une formation approfondie.

Aux Pennes Mirabeau, la précédente stratégie l'a complété par la prise en compte des souffrances psychiques et des difficultés rencontrées par les parents.

Néanmoins malgré l'existant, on constate l'insuffisante efficacité de la détection des fragilités de la situation d'un enfant.

S'il n'est pas détecté par une autorité (éducation nationale, police) pour incivilité ou maltraitance, sa situation ne sera pas connue.

En effet, le constat prouve que des mineurs rencontrent des problèmes qui s'expriment bien souvent très jeunes dès la classe de CM1/CM2 au primaire.

Dans le cadre des activités péri scolaires dont la mairie (Pôle Education) assure la gestion (NAP/garderies, cantine), le personnel communal (animation, cantine, surveillants) fait remonter quotidiennement des fiches incidents.

Le dispositif pour traiter ces derniers est le suivant :

- règlements intérieurs des activités (péri scolaires ou cantines) qui précisent le degré des sanctions: de l'avertissement à l'exclusion temporaire.

Le Pôle Education recense sous forme de tableaux les incidents par groupe scolaire.

Les familles dans tous les cas sont informées oralement et par écrit de la situation.

Selon le degré du problème la famille est reçue pour un entretien avec le responsable du pôle ou l'élue déléguée, toutefois, lors de cet entretien seule la situation est évoquée et aucun remède

préconisé .

De plus , il n'y a aucun lien entre la ville et l'éducation nationale au sujet de ces enfants .

De ce fait se pose la question du traitement des enfants sans suivi:

Une réponse doit être trouvée mais cela suppose un traitement coordonné entre la ville , les services sociaux et l'éducation nationale qui à ce jour n'existe pas

## Public cible

Jeunes scolarisés en primaire(CM1/CM2) et faisant l'objet de sanctions/comportements en dehors du temps scolaire NAP/cantine/Garderie scolaire .

## Objectifs

Apporter à des situations individuelles se situant sur le champ de la prévention de la délinquance des réponses coordonnées en mobilisant les acteurs concernés.

## Actions

Echanges et examen de situations individuelles dans le cadre d'une cellule pluridisciplinaire.

Mise en place d'un cahier de liaison, pour les activités peri scolaires, entre les enseignants et les animateurs.

Création de 3 postes de directeur dès la rentrée 2015 en charge de la supervision des activités et du lien avec les responsables des établissements

Création d'un répertoire des opérateurs associatifs intervenant sur les aspects suivants : psychologie, fonction parentale..

## Pilote et partenaires impliqués

Services municipaux

Education Nationale / IEN et directeurs d'établissements

Association intégrées dans la Stratégie : ADDAP13/EPE/Imaje Santé/ Centre Social/CCAS

## Evaluation

Nombre de situations examinées

Augmentation du nombre d'orientations pour un suivi (famille ou enfant)



**Priorité 2 – Fiche 4**  
Développer des actions en faveur des mineurs et des jeunes majeurs

## MEDIATION AUX ABORDS DU COLLEGE Jacques Monod

### Contexte / problématique

Les abords des établissements scolaires sont des zones à risques.

La médiation visant la tranquillité publique consiste en une présence active de proximité qui suppose d'aller au devant des personnes pour rassurer, prévenir les incivilités et réguler les conflits, informer, orienter.

Le médiateur a vocation à désamorcer les situations conflictuelles en intervenant de manière préventive.

La police municipale exerçait par le biais d'un agent de proximité une surveillance du collège J Monod, mais la ville a souhaité mettre en place un véritable médiateur diplômé.

Sa présence aux abords du collège J Monod, sa coopération avec les différents acteurs (éducation nationale, transporteurs, police, services de prévention de la délinquance et la population) doit se renforcer afin de mieux répondre aux enjeux de tranquillité.

### Public cible

Jeunes collégiens de J Monod et leurs familles

### Objectifs

Assurer une présence humaine dissuasive et sécuritaire aux abords du collège

## Actions

Présence active du médiateur par un contact avec les élèves, l'équipe éducative du collège, les parents

Gestion des conflits

L'agent doit assurer la remontée des informations vers les partenaires

L'agent doit assurer une veille

Repérage de situations conflictuelles

Présence du médiateur durant les périodes d'entrées et de sorties du collège

Accompagnement des élèves vers le bus afin de sécuriser ce trajet

## Pilote et partenaires impliqués

Education nationale

CLSPD

ADDAP13

Police Municipale

## Moyens

Convention Ville/Collège

1 agent formé et diplômé depuis 2015

## Evaluation

Diminution du nombre de conflits aux abords du collège

# **III-DEVELOPPER DES ACTIONS DE PREVENTION ET D'AIDE AUX VICTIMES**



**Priorité 3 – Fiche 1**

Développer des actions de prévention de la récurrence et d'aide aux victimes

## VIOLENCES INTRAFAMILIALES : violences faites aux femmes

### Contexte / problématique

En 2012, un diagnostic réalisé par le collège coopératif avait fait ressortir un nombre non négligeable de cas de violences intra-familiales.

Malgré des situations avérées le rétablissement des victimes est difficile.

Selon les statistiques de la Police Nationale seulement 6 plaintes ont été déposées en 2014.

A l'initiative du Procureur d'Aix en Provence un protocole relatif à l'accompagnement des victimes de violences conjugales et à la prévention de la récurrence par le traitement pénal, social, et thérapeutique des mis en cause a été mis en place sur le territoire de la communauté du pays d'Aix en 2007.

Mis en œuvre à ce jour pour des femmes habitant la commune, il a été élargi géographiquement sur l'ensemble du TGI d'Aix en Provence et sur les cas de prise en charge en mai 2014.

Il compte 15 signataires, la commune des Pennes Mirabeau est désormais concernée par ledit protocole.

Dans le cadre de ce dispositif, il est essentiel que les professionnels de la commune (prévention, acteurs sociaux, police municipale) soient aussi sensibilisés.

Sur le plan national l'accent est mis pour 2015 sur le suivi personnalisé des femmes victimes de violence, et de nouveaux outils sont préconisés notamment le TGD (télésurveillance Grave Danger) et des stages pénaux de sensibilisation à la violence au sein du couple (alternative aux poursuites) sont mis en place.

Soulignons que les dépôts de plainte font l'objet d'une attention particulière et que depuis 2014 les simples main courantes relatives aux violences au sein du couple sont systématiquement adressées au procureur pour examen.

Cela est nécessaire même si ces dernières n'ont pas encore porté plainte.  
Les violences conjugales restent un domaine de préoccupation fort.

## **Public cible**

Professionnels- acteurs social – police de la commune – victimes de violences conjugales

## **Objectifs**

Mieux cerner les besoins en matière d'aide et d'accompagnement des personnes victimes de violences.

Améliorer leur information notamment sur leurs droits.

Sensibiliser les professionnels et agents recevant du public à l'accueil et l'aide aux victimes .

Rédiger une fiche pratique réflexe à destination des professionnels.

## **Actions**

Sessions de formation et sensibilisation (2 jours – 13h) dans le cadre des formations liées au protocole TGI d'Aix en Provence.

Mener une réflexion sur l'hébergement des auteurs et des victimes notamment dans la perspective d'éloigner systématiquement le conjoint.

Améliorer l'échange d'information entre professionnels pour créer un réseau .

Actions d'information en direction du public.

Il existe un COPIL du protocole TGI Aix qui se réunit 2 à 3 fois par an dont l'objectif est de faire le bilan de l'action et d'en envisager les évolutions.

## **Pilote et partenaires impliqués**

CPA /Parquet d'aix en provence/CLSPD/ Services sociaux/ APERS/police nationale/SPIP

## **Évaluation**

Repérage par les professionnels en charge des victimes

Dépôts de plaintes ou main courantes



**Priorité 3 – Fiche 2**

Développer des actions de prévention de la récurrence et d'aide aux victimes

## ACCOMPAGNEMENT DES SORTANTS DE PRISON

### Contexte / problématique

Existence d'établissements pénitentiaires à proximité (Marseille/Luynes/Salon de Provence) de la commune.

Connaissance de cas sur la commune de personnes sortant de prison.

A noter que le constat prouve un cloisonnement des services qui assurent le traitement de l'individu à sa sortie.

La récurrence en majorité est constatée chez le public jeune qui rencontre en majorité des difficultés à s'insérer professionnellement.

Les sorties sont parfois décidées et les professionnels pas avisés.

### Public cible

Condamnés sortant de prison ou sous main de justice (SME, peine aménagée, PSE, sursis post peine ..) .

### Objectifs

Resocialisation et prévention de la récurrence des délinquants et plus particulièrement des primo délinquants.

Favoriser leur réinsertion sociale et économique.

Créer des ponts entre les différentes institutions et collectivités.

Réduire la délinquance juvénile.

### Actions

Etat des lieux des besoins.

Création d'un Groupe de travail : emploi/logement/économie/santé.  
Formation d'acteurs locaux concernés par la demande.

## **Pilote et partenaires impliqués**

SPIP ( conseiller de secteur AS)  
Parquet d'Aix en Provence  
Mission Local e  
CCAS  
Bailleurs Sociaux  
Image Santé

## **Évaluation**

Réduction du taux de récidives  
Nombre de personnes sortants de prison ou sous main de justice prises en charge et accompagnées sur les thèmes: insertion professionnelle, logement, droits sociaux....  
Augmentation de personne en Insertion professionnelle



**Priorité 3 – Fiche 3**

Développer des actions de prévention de la recidive et d'aide aux victimes

## DEVELOPPEMENT DU TIG ( travail d'interet général)

### Contexte / problématique

Le TIG introduit en France par la loi n°83-466 du 10 juin 1983 constitue une peine alternative à l'incarcération sous la forme d'un travail non rémunéré accompli au profit d'une personne morale de droit public, d'une personne morale de droit privée chargée d'une mission de service public ou d'une association habilitée à le mettre en oeuvre. Afin d'apporter une réponse la mieux adaptée possible à l'acte commis et à la personnalité de l'auteur la justice a mis en place les mesures alternatives (aux poursuites ou à l'incarcération) dites de la 3e voie.

Ces mesures permettent de sanctionner le condamné tout en lui faisant effectuer une activité au profit de la société.

D'autre part elles impliquent cette dernière ( association ou collectivité) dans un dispositif de réinsertion sociale des intéressés.

Le CLSPD constitue le cadre partenarial adéquat tant par les objectifs qu'il poursuit que par la variété des partenaires participant.

La personne condamnée à une peine de TIG doit effectuer un travail au sein des services de la ville ou du centre social.

Le TIG comporte une dimension pédagogique et restaurative.

Il peut ainsi constituer en des tâches de toute nature définies par les services de la ville : culture, sport, environnement, technique et divers postes au sein du centre social (selon le profil du TIGISTE).

La durée du travail est variable entre 20h et 280 h suivant la nature du délit.

L'encadrement de proximité est assuré par des personnels de la structure d'accueil désigné référents.

Le non respect des obligations et notamment la non exécution du TIG est sanctionnée en fonction du cadre juridique dans lequel le TIG a été ordonné et peut conduire à

l'incarcération.

## **Public cible**

Personnes majeures suivies par le SPIP.

## **Objectifs**

- Améliorer le maillage existant entre la commune et le SPIP.
- Développer et diversifier les postes TIG afin de mettre à la disposition des magistrats une palette plus large permettant de recourir plus fréquemment à cette mesure.
- Renforcer le lien social et les valeurs du « vivre ensemble » sur la base d'un rappel des devoirs qu'implique la vie en société par l'exécution d'une activité bénévole au profit de la collectivité .
- Exécuter une mesure de justice qui a une portée éducative et une utilité sociale, avec un caractère réparateur pour la société (ce qui le distingue des peines avec sursis qui n'ont pas de caractère éducatif).

## **Actions**

Renouvellement des fiches TIG et des postes pour la commune des Pennes Mirabeau  
Ouverture sur le secteur associatif avec le Centre Social de la Gavotte  
Information sur le cadre légal de ce type de mesure par le SPIP

## **Pilote et partenaires impliqués**

SPIP  
Ville des Pennes Mirabeau  
Centre Social de la Gavotte  
TGI d'Aix en Provence

## **Moyens**

FIPD

## **Evaluation**

Nombre de TIG pris en compte sur la commune des Pennes Mirabeau.  
Nombre de condamnés  
Nombre d'heures effectuées



**Priorité 3 – Fiche 4**

Développer des actions de prévention de la recidive et d'aide aux victimes

## AMELIORER L' ACCES AU DROIT ( POINT ACCUEIL JUSTICE ET OUTILS DE COMMUNICATION) :

### Contexte / problématique

La commune est dotée d'un Point d'Accueil Justice situé dans le quartier de la gavotte  
Les partenaires suivants y tiennent des permanences gratuites :

SPIP/PJJ/APERS/CDAD/Conciliateur de justice

Cet accueil a subi un déménagement des locaux le 1 janvier 2014 , le nouveau site est en plein cœur du quartier de la gavotte (ex mairie annexe) les locaux sont communs avec la plateforme emploi, les locaux sont visibles , accessibles et fonctionnels .

Ces locaux sont situés à proximité du poste de police nationale et du CCAS (antenne).

A noter que la ville a affecté un agent municipal pour la prise des rendez vous du Point d'Accueil Justice .

L'objectif de cet accueil est de réagir à la victimation directe liée à des faits qualifiés pénalement , il est mis en place un accompagnement des victimes d'infractions pénales par les associations d'aide aux victimes qui relèvent d'une mission du ministère de la justice.

Aux pennois mirabeau c'est l'APERS qui est missionnée .

La juriste de l'APERS propose une écoute , des informations juridiques et une aide à la constitution de dossiers.

L'APERS signale que les victimes de la commune portent plainte sur le poste de police du 15° et de ce fait l'AVAD les prend en charge.

De plus, certains Pennois sont accueillis par l'Apers mais hors commune , proche de leur lieu de travail .

Enfin, il existe une intervenante APERS au commissariat de Vitrolles qui accueille tous les jours les victimes , en ce qui concerne les Pennes Mirabeau , ces dernières doivent attendre les dates de permanences .

Malgré les moyens mis en oeuvre on constate que ce service d'aide aux victimes est sous utilisé par la population.

## Public cible

Pennois

## Objectifs

Dynamiser et accroître la fréquentation de la permanence de l' aide aux victimes de l'APERS effectuée au PAJ

Développer la communication sur l'accès au droit

## Actions

-Plaquette d'information présentant l'ensemble des activités du Pole pour les pennois

-Réunion entre partenaires pour une meilleure orientation des victimes:

.partenaires intervenant sur la plateforme

.partenaires sociaux et de sécurité du territoire

Article dans le mensuel Le Pennois

## Pilote et partenaires impliqués

CLSPD

APERS

SPIP

CDAD

Conciliateur

CCAS

Centre Social

BME

Police Nationale

Police Municipale

## Moyens

Plaquette d'information

Article de presse dans le Pennois

Évaluation

Augmentation du nombre de RDV APERS

# **GOUVERNANCE**

STRATEGIE TERRITORIALE DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE 2015-2016

# SCHEMA DE GOUVERNANCE DE LA STRATEGIE TERRITORIALE DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE VILLE DES PENNES MIRABEAU

Stratégie Territoriale de prévention de la délinquance 2015-2018

## Niveau Décisionnel :

### 1, **FORMATION PLENIERE DU CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

- Cadre de concertation de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance
  - Validation, animation et suivi de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la délinquance
  - Se réunit une fois par an

### 2, **COMITE RESTREINT**

- Pilotage des actions
- Se réunit une fois par an

## Niveau Opérationnel :

### **Cellule de veille mensuelle**

Organe opérationnel de pilotage de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance où sont analysées, de façon permanente et pour pouvoir y remédier du mieux possible, les infractions causant un trouble à l'ordre public.

- Echanges d'information sur les problématiques relatives à la prévention et la sécurité et les actions à mener
- A l'issue de chaque cellule il sera produit un PV à transmettre au Maire et Procureur )
- Se réunit une fois par mois

### **CELLULE DE VEILLE D'URGENCE**

Cette cellule est activée à la demande de Mr le Maire ou de Mme Le Procureur en fonction des événements préoccupants et ponctuels hors situations individuelles

## **COMPOSITION DES INSTANCES :**

### **FORMATION PLENIERE DU CLSPD**

Présidé par Mr Le Sénateur Maire

Membres de droit : Préfet de région, Procureur, Sous Préfet d'Aix en Provence , Conseil Départemental, CPA, Conseil Régional

Elus désignés par le Président du CLSPD (Sénateur Maire)

Représentants institutionnels : Education nationale, administration pénitentiaire, PJJ, CDAD, Police nationale..

Instances associatives ou professionnels , partenaires, bailleurs sociaux, associations confrontés aux manifestations de la délinquance

### **COMITE RESTREINT DU CLSPD**

Mr Le Maire ou son représentant

Mme L'élue déléguée au CLSPD

Coordonnateur du CLSPD et chargé de mission prévention de la délinquance

CCAS

Police municipale

Police nationale

CD13 -Région-CPA

Education nationale

PJJ

SPIP

Associations et partenaires confrontés aux manifestations de la délinquance

### **CELLULE DE VEILLE MENSUELLE**

Membres : Mr Le Maire ou Mme la Conseillère municipale déléguée au CLSPD

Coordonnateur CLSPD/Police Municipale/Police Nationale/CCAS/COLLEGE/ADDAP13 et partenaires institutionnels selon la problématique abordée

### **CELLULE DE VEILLE D' URGENCE**

Membres :Mr La Maire/Procureur /coordonnateur CLSPD/ forces de sécurité et partenaires concernés par l'objet abordé



**SIGNATAIRES DE LA STRATEGIE TERRITORIALE**

La durée de la présente Stratégie est conclue pour une durée de 3 ans 2015-2018.

**Mr Laurent NUNEZ**

Préfet de Police des Bouches du Rhône

**Mr Serge GOUTEYRON**

Sous-Prefet d'Aix en Provence

**Mr Michel AMIEL**

Sénateur-Maire des Pennes Mirabeau

**Mme Dominique MOYAL**

Procureur de la République

Près le Tribunal de Grande Instance d'Aix-en-Provence

**Mme Martine VASSAL**

Présidente du Conseil Général

**Mme Sophie JOISSAINS**

Sénatrice-Vice Présidente de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix

**Mr Patrick GUICHARD**

Directeur d'Académie d'Aix-Marseille

**Président du Conseil Régional**

**Fait aux Pennes Mirabeau le :**

**2015\_B741**

**OBJET : Habitat et politique de la ville - Politique de la ville / Cohésion sociale - Validation de la stratégie territoriale de prévention de la délinquance pour la commune des Pennes-Mirabeau**

---

VU la délibération n°2014\_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

**17 DEC. 2015**